2026	09	15	N° 07

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 001-210103636-20260915-2026_09_15_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT NANTUA
CANTON de PONT D'AIN

COMMUNE DE SAINT JEAN LE VIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 07/09/2026
NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Qui ont pris part à la délibération : 18

Séance du 15 septembre 2026
L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre 2026
à dix-neuf heures

Présents : Mrs Bernard MAROQUENNE, Sylvain MONNET, Vincent BOUGUET, Jérôme BLANCHARD, Florent BULLIFFON, Denis MOLLARD, Stéphane MEUNIER, Xavier BUTTARD, Nicolas ALBERTINI
Mmes Martine JACQUET, Ruby BAJARD, Stéphanie VEUILLET, Julie FRESIL CHENU, Sylvie DARME FRITZ, Stéphany THIEN, Françoise JOURDAIN, Angélique WLOSIK

Excusés : Mrs David MUGNIER, Stéphane MEUNIER

Absentes : Mme Maud BESSARD MORANDAS

Pouvoirs : Mr David MUGNIER donne pouvoir à Mme Sylvie DARME FRITZ
Mr Stéphane MEUNIER donne pouvoir à Mme Julie FRESIL-CHENU

Mme Angélique WLOKIK est nommée secrétaire de séance.

7- VALIDATION DU DEVIS EUROVIA POUR LA RENOVATION DE LA CHAUSSEE ET DE L'AMENAGEMENT DE L ALLEE DES HARPILLES ET AUTORISATION FAITE AU MAIRE POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Eurovia propose un devis 43 767€ T.T.C pour la rénovation et l'aménagement de l'allée des Harpilles.

Ce devis fait suite à de nombreuses réclamations des administrés en raison d'une chaussée très dégradée à la suite de travaux successifs (fibre, problèmes d'évacuations des eaux pluviales qui génèrent des inondations par temps de fortes pluies).

2026	09	15	N° 07

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le 18 SEP. 2026
ID : 001-210103636-20260915-2026_09_15_07-DE

Les demandes de subventions sont en cours dans le cadre « demande de police » auprès du Département.

Des choix seront faits car un seul dossier de subvention doit être demandé au Département.

Les travaux seront peut-être réalisés durant l'année 2027.

Il est proposé de valider à l'assemblée de valider le devis.

La collectivité se réserve le droit de ne pas s'engager dans les travaux selon le montant des subventions accordées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le devis d'un montant de 43 767€ T.T.C
- **AUTORISE** M. le Maire à demander des subventions au Département
- **DIT que** les crédits seront inscrits au budget principal 2027 en investissement

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa transmission à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,

Copie certifiée conforme au registre

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-JEAN-LE-VIEUX (Ain)

Bernard MAROQUENNE